

La réforme de l'insertion par l'activité économique découle d'**un engagement du Président de la République** à renforcer et à développer ce secteur.

Le sens de cette réforme était de **donner un nouveau souffle à l'IAE**. La première réponse à cet enjeu, partagé par l'ensemble des acteurs, a été la réalisation d'un rapport conjoint de l'IGAS et de l'IGF, rendu public il y a 3 ans en mars 2013. Ce rapport a permis de faire un état des lieux de l'IAE et de son financement. La revitalisation du CNIAE a été une des conditions importantes de réussite dans la mise en œuvre de ses principales propositions.

Dans une communication conjointe du ministre du Travail, de l'emploi et du Dialogue social et du ministre en charge de l'ESS d'avril 2013, le Gouvernement affirmait « dans la suite du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale sa volonté de **renforcer le partenariat entre l'Etat et l'insertion par l'activité économique**, en vue de mobiliser l'ensemble de nos forces pour permettre l'accès à l'emploi de tous ».

Au-delà de la réforme, qui a permis une sécurisation et une consolidation nécessaires du secteur, il s'agit désormais d'aller plus loin, de faire levier, afin de donner à l'IAE une ambition à la hauteur de son efficacité, et à la hauteur des enjeux du chômage et de l'exclusion.

L'état des lieux nécessaire du rapport IGAS-IGF

Les structures de l'insertion par l'activité économique poursuivent toutes un même objectif : « *permettre à des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Elles mettent en œuvre des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement* » (article L. 5132-1 du Code du Travail).

Derrière cette uniformité se cache un **secteur protéiforme**, une multiplicité de modèles, de modalités de financement et une réelle fragilité des structures. Le **Grenelle de l'insertion de 2008** avait permis d'élaborer un certain nombre de propositions, qui n'ont pour la plupart pas été mises en œuvre. L'état des lieux du secteur était donc un préalable indispensable à toute réforme d'envergure. **C'est l'objectif qu'a poursuivi le rapport conjoint de l'IGAS et de l'IGF** commandé en juillet 2012 par le ministère de l'Economie, le ministère du Travail et le ministère délégué à l'ESS.

- **un scénario de maintien et d'amélioration de l'existant**, reconnaissant la légitimité et la complémentarité des différents modèles de l'IAE.
- **une appréciation du coût de l'insertion uniquement sous le prisme « dépense publique »**, passant à côté de la spécificité du dispositif.
- **43 propositions sur le financement, la gouvernance, l'efficacité, etc.** La fédération a fait un travail exhaustif d'« évaluation » de la mise en œuvre de ces propositions en annexe de ce document.

➔ **Voir Annexe : Etat des lieux de la mise en œuvre des propositions du rapport IGAS-IGF 3 ans après**

Juillet 2012 – lettre de mission à l'IGAS et l'IGF

Mars 2013 – publication du rapport

Avril 2013 – réunion d'installation du CNIAE

Juillet 2013 – recommandations du CNIAE pour la réforme

Janvier 2014 – début de la mise en œuvre de la réforme

La sécurisation importante de la réforme

A la suite du rapport, la réforme du financement de l'IAE s'est construite grâce à une **concertation de qualité entre tous les acteurs** du secteur mise en place au sein du CNIAE. Plusieurs propositions majeures et indispensables à la consolidation du socle de financement ont émergé de cette concertation :

- **Indexation** de l'aide au poste sur le SMIC
- Suppression de **la part FSE de l'aide au poste des entreprises d'insertion**, source importante de fragilité

La réévaluation de l'aide au poste en entreprise d'insertion est cependant restée symbolique, ne permettant pas de rattraper le retard pris par plus de 12 ans de non indexation du financement sur le SMIC.

La modulation de l'aide au poste et l'élargissement du CDDI aux ateliers et chantiers d'insertion sont deux évolutions importantes dues à la réforme. Leur mise en place a mobilisé beaucoup d'énergie de la part des réseaux, des équipes de la DGEFP et des services déconcentrés en régions.

Quelques ajustements restent encore à travailler, l'objectif de sécurisation du financement poursuivi par la réforme est désormais atteint. Il s'agit maintenant de travailler collectivement à la poursuite du second et principal objectif : **le développement du secteur.**

Et après ?

Trois ans après le lancement de la réforme, passons à la suite pour atteindre l'objectif : le développement du secteur !

Constat : l'IAE d'aujourd'hui est la même qu'hier

La réforme est à l'origine de certains ajustements et certaines améliorations, mais elle n'a pas créé de changement de paradigme. L'IAE reste envisagée selon une logique de gestion de l'existant qui continue de prévaloir sur une logique de promotion, d'expérimentation et d'optimisation pour réussir contre le chômage et l'exclusion. Le prisme « dépense publique » utilisé par la mission IGAS-IGF reste ainsi représentatif de la perception de l'IAE en général.

Face à ces enjeux, un effort considérable est consenti de la part du gouvernement vers l'emploi. Le budget alloué aux contrats aidés en témoigne : + 40 % entre 2012 et 2015. Sur la même période, le budget alloué aux EI/ETTI a lui progressé de seulement 6%. En dépit de leur efficacité, les entreprises d'insertion n'ont pas eu les moyens d'agir à la hauteur des enjeux.

Hypothèse : difficile d'avancer sans traiter la question de l'impact

Un des raisons de cette « stagnation » est que la question de l'impact de l'IAE n'a pas été traitée par le rapport ou la réforme. Or c'est bien dans son efficacité, tant en terme budgétaire qu'en terme d'impact social, que le secteur tire sa particularité.

Pour le faire sortir de son pré-carré et envisager de nouvelles pistes et de nouveaux leviers de développement et d'action, la poursuite d'une étude sur l'impact de l'IAE est un socle indispensable pour inventer l'IAE de demain.

Solution : évaluer réellement l'impact de l'IAE

Une étude est d'autant plus nécessaire que les leviers et les pistes à explorer existent : filières d'avenir, transition énergétique, lien avec le secteur du handicap, activation des dépenses passives... De nombreux espaces d'action et de réflexion peuvent être occupés par l'IAE, par un travail d'argumentaire et de pédagogie.

Cette étude est l'une des propositions du rapport IGAS-IGF qui recommande « **le lancement d'une étude indépendante sur les retombées macro-économiques de l'IAE, réalisée sous le pilotage conjoint de l'Etat et du CNIAE et confiée à des experts reconnus de ce type d'évaluation** ». Elle pourrait ainsi associer différentes instances majeures, avec le CNIAE comme pilote (CESE, CSESS, COE) pour impulser ce nouveau souffle que la réforme, malgré ses indéniables avancées, n'a pas réussi à donner au secteur.

➔ La fédération souhaite proposer au CNIAE de rendre prioritaire la réalisation de l'étude macro-économique sur l'IAE proposée par le rapport IGAS-IGF, préalable indispensable au développement du secteur.